

France : Un dispositif pour soutenir l'export vers des pays "à risque"

Source : La Tribune

Date : 08/10/2018

Le gouvernement français a officiellement lancé lundi "Cap Francexport", un dispositif public de réassurance visant à permettre aux entreprises françaises d'exporter plus facilement vers 17 pays où le risque commercial est particulièrement élevé.

But de l'opération: lever un frein aux exportations en apportant une garantie publique - via Bpifrance Assurance Export et à hauteur d'un milliard d'euros d'encours - destinée à surmonter la frilosité des assureurs sur la couverture des crédits-exports de court terme vers ces destinations.

Cette enveloppe sera répartie entre les quatre assureurs-crédit privés qui se sont engagés dans cette démarche: Coface, Euler Hermes, Groupama et Atradius.

Grâce à ce "filet de sécurité", orienté vers les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros, les entreprises ne seront plus "contraintes d'abandonner des projets d'exportation" vers des pays "comme l'Angola, le Niger, mais aussi l'Éthiopie ou l'Ouzbékistan, a expliqué lors d'une conférence de presse la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, Delphine Gény-Stephann.

A l'heure actuelle, les réticences des assureurs se traduisent par des difficultés de financement conduisant à l'abandon de projet qui nous privent "de belles opportunités de résorber notre déficit commercial", a-t-elle souligné.

Outre les pays cités par Delphine Gény-Stephann, la liste - qui pourrait être élargie dans les prochaines années - comprend l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bénin, les Comores, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan, le Koweït, la Malaisie, la Mongolie, le Nigeria, Oman et le Panama.